

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 01/03/2023

Admission numéro : **EXT-07-01**

-

Société titulaire

TUBOSIDER SPA

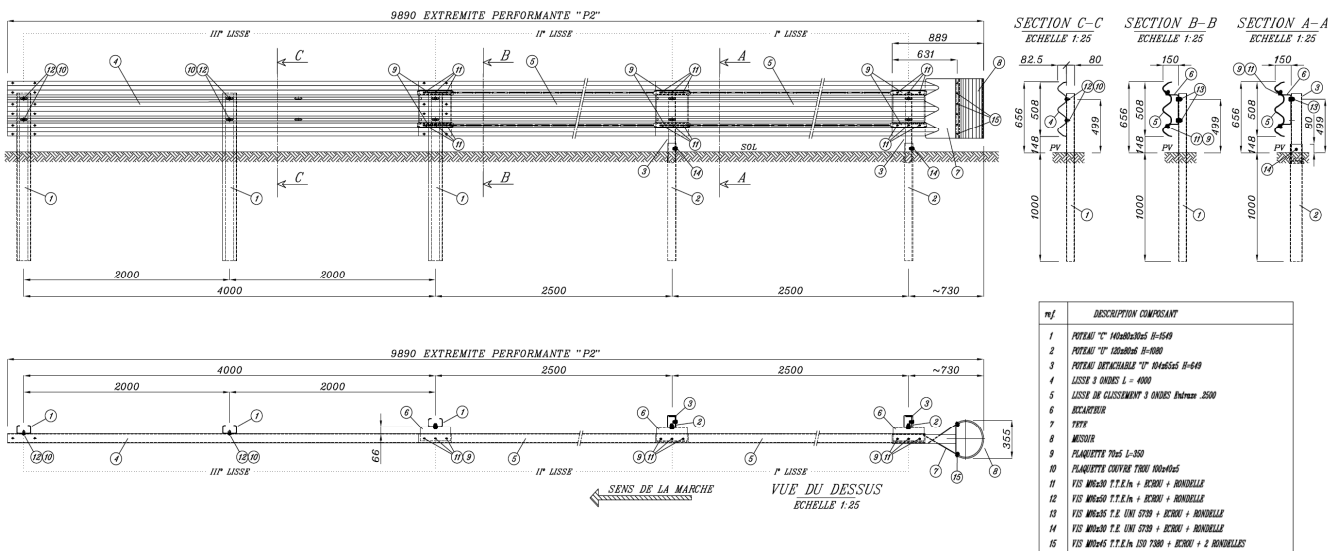
Strada Statale 231, N8/A
12066 Monticello d'Alba
Italie

Extrémité de file performante

Nom commercial : **Extrémité performante P2 TUBOSIDER**

Dispositif connecté : 3N.TU-brl.31 sous le Certificat CE n° 1608 CPD P079 du 28/04/2009

Plan d'ensemble et nomenclature



Performances

Classe de performance : **P2**

Sévérité de choc : **A**

Classe de déplacement : **x2** **y2**

Classe de la zone de sortie : **Z1**

Marquage



TUBOSIDER



EQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Étiquettes sur glissière standard de type A

La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

DECISION D'ADMISSION Le 05/10/2020 sous N°EXT-07-01 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2023	DISPOSITIFS DE RETENUE EXTREMITES DE DISPOSITIFS DE RETENUE
Adresse du titulaire : Tubosider SpA Strada Statale 231, N8/A 12066 Monticello d'Alba Italie	Représentée par : DESAMI France 765, Avenue des frères Lumière 69250 Neuville sur Saône France
<i>Site(s) de production</i> Tubosider S.p.A (Monticello d'Alba, Italie)	
<p>Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Raccordements et extrémités de file performantes des dispositifs de retenue" révision</p>	
<p>La fiche technique du 01/03/2023 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.</p>	
<p>Cette décision est valable jusqu'au 29/02/2024 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.</p>	
<p>La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr</p>	
<p>En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.</p>	
<p style="text-align: right;">Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p> 	